



# LETTRE DE VOS CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

CLAUDE BAUCHET  
THATSANAVANH BANCHONG

EDITION THAÏLANDE/BIRMANIE - 17 OCTOBRE 2022

## REUNION PUBLIQUE

Mardi 1er NOVEMBRE 2022

à 18H00

à l'Institut Goethe, 18/1 Soi Goethe, Khwaeng Thung Maha Mek,  
Sathon, Bangkok 10120

(Trouver le lieu sur Google Maps)

## SOMMAIRE

1/ Réunion publique: bilan d'une année d'activité de vos deux élus conseillers des Français de l'étranger avec la participation exceptionnelle de notre sénatrice Hélène Conway-Mouret.

2/ Subvention « STAFE » : ce qu'il faut retenir de nos échanges avec les associations locales.

3/ Forum avec des petits entrepreneurs français en Thaïlande.

4/ Déclaration d'impôts sur nos revenus.

# **1/ Réunion publique: bilan d'une année d'activité de vos deux élus conseillers des Français de l'étranger avec la participation exceptionnelle de notre sénatrice Hélène Conway-Mouret**

## **> Rôle et utilité des Conseillers des Français de l'étranger :**

Notre sénatrice Hélène CONWAY-MOURET représente les Français hors de France depuis 2011. Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger de 2012 à 2014 et Vice-Présidente du Sénat de 2018 à 2020, Mme CONWAY-MOURET a porté le projet de loi sur la réforme de la représentation locale des Français de l'étranger. Cette loi votée en juillet 2013 est donc à l'origine des Conseils Consulaires.

Après environ une décennie de fonctionnement quels enseignements notre Sénatrice tire-t-elle de cette institution ? Quelles évolutions proposer pour donner un rôle plus décisif aux élus des Conseils Consulaires ?

## **> Premier bilan du travail et des actions de vos deux élus de Français du Monde :**

- Favoriser une démocratie plus participative en informant régulièrement nos compatriotes sur toutes les questions relatives à notre vie de Français en Thaïlande (La Lettre de vos Conseillers), en se présentant régulièrement devant vous pour vous écouter et débattre (rendez-vous en visio-conférence, réunions de compte rendu de mandat sur tout le territoire de notre circonscription), et en lançant des enquêtes sur les sujets importants (CFE, situation des petits et micro-entrepreneurs ). Nous avons également initié des consultations avec nos associations locales sur des questions touchant l'assurance santé ou les subventions.
- Relayer les nombreux problèmes vécus par les assurés de la CFE et tenter de faire entendre nos propositions pour améliorer la couverture de santé (nouvelle procédure pour l'enregistrement en ligne des demandes de remboursements, graves difficultés à obtenir des réponses dans des délais raisonnables, insuffisance des remboursements des soins pour les personnes en ALD, projet d'une seconde liste d'hôpitaux avec un tiers payant hospitalier à 100 %, la catégorie aidée... )

- Répondre au quotidien aux nombreuses sollicitations de nos concitoyens dans leur rapport avec les administrations (Consulat, Assurance Retraite, CNAV, problèmes fiscaux ...).
- Participer activement à tous les Conseils Consulaires (Attribution des bourses scolaires, Affaires sociales, subvention STAFE...).
- Transmettre aux élus de la représentation nationale les sujets nécessitant leurs interventions auprès d'un ministère ou susceptibles d'amener des propositions de lois concernant les Français non-résidents (Aides Sociales, CSG, COTAM, impôts divers ...) et d'une façon plus générale amener nos élus nationaux à mieux prendre en compte la spécificité des problèmes vécus par les Français de l'étranger.

Un véritable malaise s'instaure chez de nombreux Français de Thaïlande qui ne se sentent plus considérés comme citoyen à part entière. Un véritable danger pour notre démocratie !

**> Le rôle indispensable d'une association dynamique au service des Français de l'étranger: FDM THAILANDE-BIRMANIE.**

En complémentarité avec ses élus l'association Français Du Monde intervient dans de nombreux domaines intéressant la vie de nos compatriotes de notre région. Ces derniers mois FDM Thaïlande s'est en particulier illustré dans un vaste programme d'aide aux petits et micro-entrepreneurs.

Actuellement en collaboration étroite avec NAT ASSOCIATION, FDM THAILANDE prépare un colloque sur l'importance de l'Art dans l'éducation (Educ'Art). Le point sera fait sur ces actions et illustrera **la nécessité de renforcer nos actions avec toutes les personnes sensibilisées à notre engagement humaniste et solidaire.**



Rencontre entre **Claude BAUCHET**, conseiller des Français de l'étranger THAILANDE-BIRMANIE et notre sénatrice **Hélène CONWAY-MOURET** au Sénat le 21/09/2022

## **2/ Subvention « STAFE » : ce qu'il faut retenir de nos échanges avec les associations locales.**

Nous remercions les quatre associations locales (La France en Isan, L'AFBT, Bonjour Phuket et FDM Thaïlande pour leur participation à nos côtés à cette échange utile et important pour le développement associatif des français en Thaïlande.

En préambule, il est rappelé que cette subvention « STAFE » a été créée en 2018 pour remplacer la réserve parlementaire. Alors que cette réserve parlementaire était de 3 millions d'euros, le budget octroyé au niveau mondial a fondu à moins de 2 millions d'euros. Il faut savoir que ce budget de 2 millions d'euros n'a jamais été dépensé dans sa globalité.

Gaëlle LECOMTE - Conseillère des Français de l'Étranger Espagne - élue AFE et membre de la Commission Nationale du STAFE- encourage les associations qui constituent un dossier de demande de subvention à consulter leurs élus Conseillers des Français de l'étranger.

Ceux-ci sont en capacité de leur apporter une aide utile à la présentation de leurs documents. **Vos deux élus Français du Monde se tiennent donc à la disposition des responsables de nos associations locales pour les soutenir dans leurs démarches**, en particulier pour vérifier que les critères actuels sont respectés. Il est cependant noté que cette année la DFAE (Direction des Français à l'étranger) s'est engagée à observer une plus grande souplesse dans l'attente que les critères d'éligibilité des demandes soient rediscutés au sein du groupe de travail promis par le Ministre.

### **Dates à retenir:**

- **18 Novembre 2022** : Date limite pour déposer le dossier au Consulat.
- **20 Décembre 2022** : Date limite d'instruction des dossiers dans les postes et tenue des Conseils Consulaires.
- **Du 2 Janvier au 24 Mars 2023** : Instructions par la DFAE.
- **Mi-Mars** : DFAE informe la commission de ses travaux en vue de la réunion de la commission.
- **Fin Mars 2023** : Commission nationale à Paris.

Critères actuels qui apparaissent sur le site des consulats :

=> Les projets seront aux bénéfices des Français de l'étranger.

=> L'objet du projet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion sociale économique. Un focus est fait depuis l'an passé sur les projets en lien avec les entrepreneuriats.

=> Les associations doivent être obligatoirement être enregistrées localement ou en France.

=> Avoir au minimum 1 an d'existence.

=> La subvention ne doit pas être la seule source de financement, donc une partie sera faite soit avec leurs fonds propres soit par le biais d'un partenariat.

=> Cette subvention sera attribuée au maximum à 50% pour les associations avec un budget de plus de 10 000 €uros sinon au maximum à 80% pour les petites structures. Mais le montant ne pourra jamais être supérieur à 20 000 €uros.

=> Le budget annuel de la structure de l'association, de l'organisation ne devra pas dépasser le million d'euros.

Les associations trouveront toutes les précisions complémentaires sur le site de l'Ambassade de France :

(=> [Dispositif-de-soutien-au-tissu-associatif-des-Francais-a-l-etranger-STAFE](#))

## RÉFLEXIONS ET CONTRIBUTION des participants pour l'avenir:

Plusieurs participants suggèrent que les frais de fonctionnements pour les associations récemment créées avec un minimum d'un an d'existence soient pris en compte pour les futures demandes de subventions. Il est également souhaité que les subventions ne bénéficient pas uniquement aux français. Des projets diffusant la culture française et notre savoir-faire contribuent efficacement à améliorer l'image de la France dans nos pays d'accueil. Plusieurs représentants associatifs émettent le vœu que soient pris en compte des projets qui se développent sur plusieurs années consécutives.

Le problème fondamental sera de donner un véritable pouvoir à la Commission Nationale ; l'administration ne devrait avoir qu'un contrôle de la légalité des dossiers présentés mais en aucun cas ne devrait intervenir dans la décision finale. Cela semble inacceptable car cela apparaît comme étant un schéma anti-démocratique.

En conclusion, les participants conviennent de l'importance de faire le point avec les élus sur les dossiers déposés par les associations avant la commission nationale de mars 2023 afin de permettre à nos représentants de disposer des meilleurs arguments possibles pour défendre leurs projets. De nouvelles concertations seront nécessaires en 2023 pour affiner nos propositions sur l'évolution souhaitable des critères d'attribution des subventions « STAFE ».



### **3/ Forum avec des petits entrepreneurs français en Thaïlande**

Le vendredi 7 octobre 2022 se tenait le « Forum de rencontre et de solidarité des petits entrepreneurs et artisans français en Thaïlande ». Nous avons donc bien naturellement participé à cette rencontre organisée par notre association Français du Monde Thaïlande et Thémis Thaïlande dans un restaurant de la capitale tenu par un compatriote.

Ce fut l'occasion pour de nombreux entrepreneurs d'avoir de plus amples informations sur la possibilité de monter un projet d'entrepreneuriat en Thaïlande et la manière de le financer.

Une première expérience est présentée avec son historique ; montage juridique et financier d'un établissement hôtelier dans la province de Prachuapkirikhan. Ensuite Monsieur Morgan Largouet- partenaire d'une société asiatique- a partagé sa connaissance sur le financement conventionnel et alternatif des entreprises françaises en Thaïlande.

Les deux intervenants ont notamment insisté sur la possibilité de montage de sociétés par un financement « participatif et solidaire », comme demander de l'argent à son entourage proche pour débiter ou solliciter un soutien auprès d'entrepreneurs français déjà installés. Le sujet sur des prêts auprès de banques Thaïlandaises est ensuite abordé en particulier lorsque le projet est plus développé.

Ensuite, les invités ont bénéficié d'une présentation d'un réseau Thai. Son comité anime une communauté de PME et entrepreneurs associés, en fournissant à ses membres des services et des informations précis. Il assure la liaison avec d'autres réseaux en vue de synergies potentielles. Une série d'événements et ateliers sont organisés régulièrement afin d'aider les nouveaux entrepreneurs et initiateurs de projets à créer leur entreprise en Thaïlande avec l'aide de mentors en affaires, à travers des séances d'entraînement et de conseils juridiques.

Avec l'association Français du Monde-ADFE Thaïlande et Thémis Thaïlande (voir sa page [Facebook](#)), nous nous tenons à la disposition des petits entrepreneurs pour leur apporter plus de précisions sur ce forum et leur fournir des contacts utiles pour le développement de leurs projets.



#### **4/ Les subventions de l'Etat aux associations Françaises en Thaïlande**

LE SIMULATEUR IMPOTS de Monsieur RIBET présenté dans notre dernière Lettre s'avère être un outil très utile. Quels premiers enseignements pouvons-nous tirer ?

Compte tenu d'un premier travail effectué sur une échantillon d'environ 40 contribuables français résidant en Thaïlande, il s'avère que dans le cas d'une demande de taux moyen, les informations lisibles en fin de déclaration ou celles figurant sur l'avis d'imposition ne montrent quasiment jamais un résultat calculé avec le taux moyen. C'est la conséquence des règles qu'applique notre centre d'impôts spécifique. Dans tous les cas ce qui est alors montré ou écrit est inintelligible pour la quasi-totalité des contribuables.

Le pourcentage de taux moyen est déterminé par un calcul qui prend en dividende l'impôt résultant du total des revenus français plus étrangers soumis au barème avec quotient familial et en diviseur le total des revenus français et étrangers.

Ensuite ce pourcentage est appliqué aux seuls revenus français en tenant compte de l'application de la tranche libératoire spécifique aux non-résidents.

Pour simplifier, sans revenus étrangers l'impôt calculé en taux moyen pour un non-résident est égal à celui d'un résident, mais sans prendre en compte des réductions non applicables aux non-résidents, comme par exemple la décote.

S'il y a revenus étrangers le pourcentage de taux moyen augmente mais il n'est appliqué qu'aux seuls revenus français pour calculer l'impôt dit en taux moyen. Ce qui permet à l'administration de dire que les revenus étrangers ne sont pas taxés en taux moyen puisque l'assiette de calcul de l'impôt n'inclût pas les revenus étrangers mais seulement les revenus français.

Les formules de calcul du taux moyen utilisées dans ce simulateur existent depuis 2018 et restent inchangées. Elles utilisent les variables annuelles qui sont publiées chaque année dans la loi de finances mais les algorithmes de calcul sont les mêmes.

Depuis toutes ces années le pourcentage du taux moyen et les impôts en taux moyen ou taux minimum annoncés par ce simulateur sont les mêmes que ceux calculés par l'administration.

L'incertitude que doit lever le contribuable quand il voit son avis d'imposition est de savoir si le montant demandé est bien calculé en taux moyen ce qui n'est quasiment jamais le cas. D'où l'intérêt du simulateur qui permet la comparaison avec ce que dit l'avis d'imposition.

Il suffit alors de comparer ce que le fisc demande en tenant compte des éventuelles retenues à la source pour non-résidents (RAS NR) que ses organismes payeurs ont peut-être prélevées mensuellement sur ses salaires, pensions, etc. Ces retenues sont à considérer comme un acompte à valoir sur l'impôt réellement calculé avec le pourcentage du taux moyen.

### Voici ce que l'on doit vérifier pour les cas courants :

- Aucune retenue en cours d'année > l'impôt à payer est celui du simulateur, et en aucun cas celui de l'avis reçu en août.
- Des retenues ont eu lieu en cours d'année > l'impôt à payer est celui du simulateur moins les retenues. Mais attention ! Parfois les retenues dépassent l'impôt à payer il faut alors réclamer le remboursement du trop prélevé de RASNR. Parfois il faut réclamer le remboursement de la totalité des RAS quand le taux moyen implique une imposition nulle (non imposable).

Les avis d'imposition sont pour le moins peu clairs, ils ne disent jamais le montant de l'impôt calculé en taux moyen et pire ils taisent la situation de la RAS et son éventuel remboursement intégral ou partiel. D'où l'absolue nécessité d'utiliser le simulateur.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous encourageons à utiliser la version 2022, toujours accessible en suivant ce lien :

<https://simulbr.vercel.app>

**Vous avez un doute sur le résultat ...**

**Vous constatez une différence entre le résultat du simulateur et l'imposition demandée sur votre avis** édité par la Direction Générale des Finances publiques (Centre de Noisy), alors demandez un diagnostic précis sur votre situation à Monsieur RIBET en le contactant à l'adresse email dédiée : [simul.impo.expatri@gmail.com](mailto:simul.impo.expatri@gmail.com)

**Prochainement une version 2023** intégrera de nouvelles fonctions comme le choix de l'année de revenus à traiter. Elle prendra également en compte la diminution de la base imposable en fonction de l'âge (65 ou +) ou d'un handicap...

Cette nouvelle version sera disponible début 2023 après publication de la loi de finances. Le moment venu, nous ne manquerons pas de partager cet outil mis à jour

## REUNIONS PUBLIQUES:

Nous vous attendons pour débattre avec vous de nos actions passées, en cours et à venir au bénéfice des Français de l'étranger :

**A Bangkok, le 1er novembre 2022 à 18H00**

Lieu : à l'Institut Goethe, 18/1 Soi Goethe, Khwaeng Thung Maha Mek, Sathon, Bangkok 10120

([Trouver le lieu sur Google Maps](#))

=> D'autres réunions publiques à travers la Thaïlande sont prévues dans les prochaines semaines: CHIANG MAI le 11/11 , PHUKET le 21/11, SAMUI le 22/11 , PATTAYA le 01/12, KHON KAEN le 9/12 et HUA HIN le 13/12 . Les lieux et horaires de ces rencontres vous seront communiqués ultérieurement dans nos prochaines LETTRES.

Nous clôturerons chacune de ces réunions par un pot de l'amitié.  
A très bientôt donc, au plaisir de vous rencontrer

*PS: A toute fin utile, nous rappelons que notre Lettre vous est adressée par usage de la LEC (Liste Electorale Consulaire) en respect du code électorale (L330-4). Pour tout complément d'information sur les conditions de communication de la LEC vous pouvez suivre le lien ci-dessous : [Communication-des-Listes-electorales-consulaires](#)*



Claude BAUCHET  
et  
Thatsanavanh BANCHONG

VOS

CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE!

Et si vous souhaitez nous poser une question, présenter un problème, une suggestion... n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner !

**CLAUDE BAUCHET**

Email : [claudebauchet@outlook.com](mailto:claudebauchet@outlook.com)

Tel : +66 81 844 7747

WhatsApp et Signal disponibles

**THATSANAVANH BANCHONG**

Email : [tk.banchong@conseiller-fde.fr](mailto:tk.banchong@conseiller-fde.fr)

Tel : +66 87 706 5030

WhatsApp disponible

Sur Facebook:

Conseillers des français de l'étranger,  
Thatsanavanh Banchong & Claude Bauchet

FRANCAIS DU MONDE THAÏLANDE, C'EST AUSSI :

Un site internet :

<https://www.fdm-thailande.org/>

Une page Facebook:

[web.facebook.com/FDMThailande/](https://web.facebook.com/FDMThailande/)

